Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_09-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/01/2026
Délibération n°9

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	47
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Alexis MATULL, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff

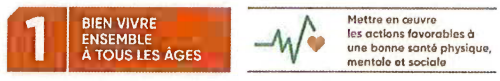
Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

SANTE AUTONOMIE – COOPERATION LOCALE DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE – PROGRAMME 2026 EN ILLE-ET-VILAINE

Annexe : Appel à manifestation d'intérêt et contacts financeurs

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président à répondre au nom de REDON Agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en œuvre du programme coordonné 2026.





Rapport de Mme Rose-Line PREVERT, Vice-présidente,

La Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) est une instance départementale, regroupant le Département, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les Caisses de Retraites.
Elle a notamment pour mission de déployer sur le territoire des actions de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes de plus de 60 ans en utilisant des fonds de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
Pour cela, elle finance des porteurs de projets, des opérateurs pour déployer des projets collectifs autour de thématiques telles que l'activité physique, la santé cognitive ou encore l'aide aux aidants.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_09-DE

En 2025, la CFPPA d'Ille-et-Vilaine, répondant aux orientations de la CNSA a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de changer le mode de déploiement de ces actions de prévention sur le territoire. Les principales évolutions étaient les suivantes :

- **Un changement de logique :** Auparavant, les porteurs de projets déposaient leurs demandes à la CFPPA qui attribuaient les fonds et ensuite, les CLIC en territoire assuraient une coordination de ces actions pour les rendre lisibles et assurer le lien avec les publics, en collaboration avec les communes. L'évolution attendue est de construire un projet de territoire avec les acteurs locaux qui soit cohérent en amont, avec un financement de la CFPPA qui suit ce projet. Il s'agit donc de passer d'une logique descendante à une logique ascendante avec la construction d'un projet territorial ;
- **Un portage territorial infra-départemental :** à l'échelle des EPCI et des Pays ;
- **Un recentrage sur 6 thématiques prioritaires (**alimentation, activité physique, santé visuelle, santé auditive, santé mentale, santé cognitive) **et 6 thématiques complémentaires** (aide aux aidants, habitat et cadre de vie, accès aux droits, préparation à la retraite, lutte contre l'isolement, santé environnementale) ;
- **Un objectif d'amélioration des parcours de santé et de repérage des fragilités ;**
- **Une approche graduée selon les capacités des personnes ;**
- **Une articulation avec les dispositifs de prévention existants.**

REDON Agglomération, en tant qu'EPCI et en tant que porteuse du CLIC a candidaté en 2025 à cet AMI pour :

- Préfigurer cette nouvelle organisation et logique et mettre en place avec les partenaires *la Coopération Locale de la Prévention de la Perte d'Autonomie ;*
- Expérimenter des actions de prévention mises en place dans cette nouvelle logique ;
- Elaborer un projet territorial pluriannuel 2026-2028.

Elle a été lauréate et a reçu 53 500 € pour financer un poste d'ingénierie pendant 6 mois à temps plein (23 500€), et le déploiement d'actions (30 000 €).

Entre juillet et décembre, la forme de ce projet a pu être travaillée avec les partenaires du territoire et les élus : l'élaboration d'une gouvernance, d'un projet territorial, de modalités d'intervention. Le projet territorial reprend les thématiques de prévention. Les axes forts du projet sont :

- L'accent mis sur l'aller-vers et le repérage : les publics qui participent aux ateliers de prévention mis en place sur le territoire ne sont pas forcément ceux qui en ont le plus besoin. L'objectif est de travailler à ce repérage en s'appuyant sur les relais locaux (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, Mairies, médiathèques, professionnels de santé, Clubs…) ;
- L'adaptation des offres dans une logique de parcours de prévention : il s'agit de pouvoir proposer une offre correspondant aux niveaux de fragilités repérés. Des outils ont été développés comme des petits questionnaires d'auto-évaluation ;
- L'intégration de cette offre avec les possibilités de suite disponibles pour les habitants : il s'agit de pouvoir orienter les participants vers des relais locaux pour agir dans la durée sur les déterminants de santé une fois l'action terminée (par exemple vers de l'activité physique adaptée ou des clubs de sports, ou de marche suite au module activité physique).

L'AMI 2026 s'inscrit dans la continuité de celui de 2025 et a pour objectif de préciser le projet de territoire, de mettre en place des actions et de s'orienter vers la pluri annualité des actions sur la durée du programme 2026-2028.

Le montant total de l'enveloppe départementale (35) est de 1 599 798 € réparti par territoire et calculé en fonction du nombre de personnes âgées et de l'indice de vulnérabilité utilisé dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion. L'enveloppe pour REDON Agglomération en 2026 est de 142 300 € pour les actions et l'ingénierie, le financement de celle-ci étant plafonné à 0.5 ETP.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_09-DE

Il est proposé que REDON Agglomération candidate à cet AMI pour l'année 2026 conformément au projet territorial ci-dessus présenté, et pour une ingénierie financée à 1 ETP par la CFPPA d'Ille-et-Vilaine le temps que la CFPPA du Morbihan et de Loire-Atlantique rejoignent le dispositif et cofinancent le poste.

VU l'AMI de la Commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ;

VU l'avis favorable de la commission santé autonomie réunie le 4 décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire que REDON Agglomération poursuive l'action engagée en 2025 ;

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Bien vivre ensemble à tous les âges : Diversifier les offres d'accompagnement et mettre en œuvre les actions favorables à une bonne santé physique, mentale et sociale.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2026 de la commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie d'Ille-et-Vilaine ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34